

**NATIONS UNIES**  
Mission multidimensionnelle  
intégrée des Nations Unies  
pour la stabilisation en  
République centrafricaine



**UNITED NATIONS**  
United Nations  
Multidimensional Integrated  
Stabilization Mission in the  
Central African Republic

**MINUSCA**

---

**CONFERENCE DE PRESSE HEBDOMADAIRE DE LA MINUSCA**  
**Mercredi, 18 novembre 2020**

**PORTE-PAROLE DE LA MINUSCA**

● La Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général des Nations Unies en République centrafricaine, Denise Brown, la Ministre de la Défense nationale et de la Reconstruction de l'armée, Marie-Noëlle Koyara, ainsi que le Ministre de l'Administration du territoire et de la Décentralisation, Augustin Yangana-Yahoté, ont pris part lundi à Bangui, à une rencontre sur la mise en place des comités préfectoraux de sécurisation des élections.

Des préfets et sous-préfets, les Forces de Défense et Sécurité, le Commandant adjoint de la Force et le Chef de la composante de la Police de la MINUSCA ont pris part à la rencontre qui s'inscrit dans la mise en oeuvre du plan intégré de sécurisation des élections signé le 2 octobre 2020 entre le Premier ministre, la présidente de l'Autorité Nationale des Elections (ANE) et le Représentant spécial du Secrétaire général.

● Le 12 novembre dernier, le mandat de la MINUSCA a été prorogé jusqu'au 15 novembre 2021. Le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies en RCA, Mankeur Ndiaye, se réjouit de l'adoption à l'unanimité par le Conseil de Sécurité de l'ONU, de la résolution 2552 renouvelant le mandat de la MINUSCA et réaffirme que l'ensemble du personnel de la Mission travaillera avec détermination pour la mise en oeuvre du nouveau mandat, en collaboration avec le Gouvernement centrafricain et tous les partenaires, afin de protéger les populations civiles, appuyer le processus de paix et contribuer à la lutte contre la pandémie de Covid-19.

La résolution 2552 souligne que l'objectif stratégique de la MINUSCA est d'aider à créer les conditions politiques, de sécurité et institutionnelles qui permettent de réduire durablement la présence de groupes armés et la menace qu'ils représentent à travers une approche globale et une posture proactive et robuste.

Le mandat de la MINUSCA contient cinq tâches prioritaires dont la première est la protection des civils. Il est notamment demandé à la MINUSCA de prendre des mesures actives, en appui aux autorités centrafricaines, pour anticiper, écarter et contrer toute menace visant la population civile. Parmi les méthodes à adopter, il y a l'interaction avec la population civile en renforçant ses mécanismes d'alerte rapide mais aussi un déploiement préventif et une présence mobile, flexible et robuste, avec des patrouilles actives, en particulier dans les zones à haut risque.

La deuxième tâche prioritaire porte sur les bons offices et appui au processus de paix, y compris à la mise en œuvre de l'Accord de paix, aux élections, à la réconciliation nationale, à la cohésion sociale et à la justice transitionnelle aux niveaux national et local. Dans ce cadre, la MINUSCA doit apporter un appui politique, technique et opérationnel à la mise en œuvre de l'Accord de paix, et prendre des mesures actives pour appuyer les autorités de la RCA dans la création de conditions propices à la pleine mise en œuvre de l'Accord de paix. La Mission est également appelée à appuyer les autorités pour une plus grande participation des partis politiques, de la société civile, des femmes, des jeunes, les organisations confessionnelles, entre autres, au processus de paix, notamment à l'Accord de paix.

Les élections de 2020 et 2021 sont inscrites dans ce mandat, avec l'appui aux autorités centrafricaines dans la préparation et l'organisation d'élections présidentielles, législatives et locales pacifiques en 2020 et 2021. La MINUSCA est appelée à fournir un appui en matière de sécurité et un soutien opérationnel, logistique et technique mais aussi offrir ses bons offices, "y compris en favorisant le dialogue entre tous les acteurs politiques, de façon inclusive, afin d'apaiser les tensions durant la période électorale."

Les tâches prioritaires portent aussi sur l'aide à la mise en place de conditions de sécurité favorables à l'acheminement en toute sécurité et sans entrave de l'aide humanitaire ainsi que la protection du personnel et des biens des Nations Unies.

La résolution 2552 prévoit cinq autres tâches dans le mandat de la MINUSCA à savoir l'appui à l'extension de l'autorité de l'État, la Réforme du secteur de la sécurité, le Désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement, la promotion et protection des droits de l'Homme ainsi que l'action en faveur de la justice nationale et internationale, de la lutte contre l'impunité et de l'état de droit.

La MINUSCA continuera également à tenir pleinement compte, dans tous les aspects de son mandat, de la question de la protection de l'enfance, notamment dans les opérations de DDR et RSS, ainsi que des questions de genre. Pour exécuter son

mandat, la MINUSCA comptera sur un effectif inchangé fixé à 11.650 militaires, 2080 policiers, 108 agents pénitentiaires et 1624 civils.

La résolution 2552 du Conseil de sécurité exhorte les autorités centrafricaines et les groupes armés signataires à mettre pleinement en œuvre l'Accord de paix de bonne foi et sans délai, et à régler leurs différends par des voies pacifiques, notamment au moyen des mécanismes de suivi et de règlement des différends prévus dans l'Accord de paix. La résolution rappelle que les personnes et entités qui compromettent la paix et la stabilité en RCA pourraient faire l'objet de mesures ciblées en vertu de la résolution 2536 (2020).

Le Conseil de sécurité demande aux autorités de la RCA et des pays voisins de coopérer au niveau régional en vue d'enquêter sur les réseaux criminels et les groupes armés transnationaux impliqués dans le trafic d'armes et l'exploitation illicite des ressources naturelles et de les combattre. Le Conseil exhorte les commissions mixtes bilatérales associant la RCA et le Cameroun, la RCA et la République du Congo et la RCA et le Tchad à prendre les prochaines mesures dont ils sont convenus pour sécuriser leurs frontières communes.

Concernant le relèvement économique et développement, le Conseil de sécurité engage les États Membres et les organisations internationales et régionales à verser les contributions annoncées à la Conférence internationale de Bruxelles, le 17 novembre 2016, pour faciliter la mise en œuvre des objectifs prioritaires du pays en matière de consolidation de la paix et favoriser son développement socioéconomique.

Par rapport aux droits de l'homme, le Conseil de sécurité de l'ONU réaffirme qu'il est impératif de traduire en justice de toute urgence tous les responsables de violations du droit international humanitaire, de violations des droits de l'Homme et d'atteintes à ces droits, quel que soit leur statut ou leur appartenance politique. Le Conseil rappelle que la Procureure de la Cour pénale internationale a pris, le 24 septembre 2014, la décision d'ouvrir, comme suite à une demande des autorités nationales, une enquête sur les crimes qui auraient été commis depuis 2012.

## **DROITS DE L'HOMME**

- Durant la période du 10 au 16 novembre 2020, la Division des Droits de l'Homme de la MINUSCA a documenté et vérifié quatre incidents d'abus et de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire ayant affecté cinq victimes

(quatre hommes, un groupe de victimes collectives). La préfecture la plus touchée est le Mbomou.

Les abus/violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire enregistrés sont des atteintes à l'intégrité physique (deux cas et deux victimes), des cas d'expropriation/confiscation de propriétés (un cas et deux victimes) et de taxation illégale (un cas et un groupe de victimes collectives).

Les auteurs présumés sont les anti-Balaka (un incident et une victime) et des agents de l'Etat, auteurs de trois incidents et quatre victimes.

## **PROTECTION DE L'ENFANT**

Du 11 au 17 novembre 2020, la MINUSCA a documenté 20 violations graves des droits des enfants dont ayant directement affecté 19 enfants. A Batangafo (préfecture de l'Ouham), l'unité protection de l'enfant de la MINUSCA a vérifié et confirmé le recrutement et l'utilisation de 16 garçons par les anti-Balakas tandis que dans le village de Boguila (Ouham), l'enlèvement de trois garçons par des éléments 3R a été aussi vérifié et documenté. Finalement, un incident d'entrave ou déni d'accès humanitaire par des éléments ex-Seleka a été documenté à Mbres, dans la Nana-Gribizi.

Dans le cadre des activités de plaidoyer, l'unité protection de l'enfant de la Mission engagé un chef du groupe dissident de la LRA, afin de plaider pour la libération des enfants retenus par ce groupe en RCA et en RDC. L'unité a organisé six sessions de sensibilisation sur les violations graves contre les enfants, la protection des enfants pendant le processus électoral mais aussi contre la Covid-19. Ces rencontres ont réuni 149 participants (38 femmes/111 hommes) représentant les communautés, les autorités locales, les FACA et les ONGs nationales et internationales.

## **BUREAUX DE TERRAIN**

Dans le cadre des projets à impact rapide (QIPs), la MINUSCA via sa division des Affaires civiles de Paoua a remis, la semaine dernière, quatre motos à la Fédération des éleveurs centrafricains (AFNEC), à la jeunesse et aux radios communautaires Voix de Koyalé et Voix de Pendé. Ce don d'un coût total de 27.649.129 francs CFA dans le cadre d'un projet à impact rapide, comprend également 12 lampadaires solaires publics afin de renforcer la sécurité à Bozoum et à Bocaranga.

## **COVID-19**

A la date du 17 novembre 2020, le nombre de cas actifs de Covid-19 enregistrés à la MINUSCA est de 20. Le nombre total de cas accumulés est de 534 dont 502 guéris et trois décès. Le personnel de la MINUSCA est tenu d'observer strictement les mesures barrières mises en place contre la propagation de la pandémie, notamment le port du masque.

**© SCPI 2020**